

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_082

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CARTE D'ACHAT PUBLIC
POUR LA CC CŒUR DE CHARTREUSE**

Date de la convocation : mercredi 28 avril 2021

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 32 Pouvoirs : 3 Votants : 35</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Céline BOURSIER à Jean Claude SARTER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse doit parfois procéder directement auprès de fournisseurs ou de prestataires au paiement de fournitures ou de services, ou encore procéder à des règlements par internet. C'est pourquoi, il est proposé de se doter d'un moyen de paiement comme la carte achat public, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses engagées.

Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Plusieurs banques ont été sollicitées mais seule la Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose un contrat d'achat public pour une ou deux cartes d'achat.

Ce sera une carte à autorisation systématique et avec laquelle la CC s'engage à payer toute créance née d'une commande exécutée avec la carte achat. Le retrait d'espèces est impossible.

Un relevé des opérations est établi mensuellement et fait foi des transferts de fonds entre les livres de l'établissement bancaire et ceux des fournisseurs ou prestataires de services.

La CC crédite ensuite, par mandat administratif, le compte technique ouvert dans les livres de l'établissement bancaire retraçant les utilisations de cette carte, du montant de la créance née et engagée. Ainsi, le comptable public procède au paiement de l'établissement bancaire.

Le montant plafond global de règlements effectués par les cartes d'achat de la collectivité est fixé à 20 000€ pour une périodicité annuelle.

La tarification annuelle est fixée à 50 euros/ carte, l'abonnement annuel à e-cap.fr (plateforme de la CE) est de 150€ annuel. Une commission de 0.20% est appliquée sur l'ensemble des mouvements enregistrés sur le compte.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (35 POUR)

- **ACCEPTE** l'utilisation de l'outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et de contracter à cet effet, auprès de Caisse d'Épargne Rhône Alpes, la solution carte achat pour une année renouvelable, à compter de la date de conclusion du contrat,
- **AUTORISE** la présidente ou son représentant à signer le contrat à intervenir ainsi que tout autre document relatif à la mise en place de la carte achat.

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

SLOW

ID: 038-200040111-20210511-21_082-DE

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07 mai 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

